VALmédia

VALmédia

Le magazine d'information de la Communauté d'Agglomération du Val de FENSCH

Juillet 2007

SPÉCIAL

Bilan du projet d'agglomération

Construisons ensemble notre avenir

Communauté d'Agglomération du Val de Fensch

SPÉCIAL BILAN

Algrange
Fameck
Florange
Hayange
Knutange
Neufchef
Nilvange
Ranguevaux
Serémange-Erzange
Uckange

CONSEILS DE COMMUNAUTÉ
prévus au titre
de l'année **2007**

- Jeudi 27 septembre à 19 H
- Jeudi 13 décembre à 19 H

p.4-5 Projet d'Agglomération 2002-2006
Des engagements respectés

p.6-7 Interview de Michel Paradeis :
« L'intercommunalité est une chance »

p.8-15 Les principales actions

p.16-17 Quel bilan ?
L'avis des 10 maires

p.18-19 L'avis du Conseil de développement.
Un bon exemple de démocratie participative

p.20-23 La poursuite des actions
pour un nouveau projet
d'agglomération 2007-2013

VAL MÉDIA FENSCH SPÉCIAL BILAN PROJET D'AGGLOMÉRATION
Magazine édité par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.
1, rue de Wendel - BP 20176
57705 Hayange Cedex
Tél. : 03 82 86 81 81
Fax : 03 82 86 81 82
courriel: info@agglo-valdefensch.fr
site internet : www.agglo-valdefensch.fr
Directeur de la publication :
Michel Paradeis, Président
Directeur de la rédaction :
Jean-Philippe Siebert
Directeur Général des Services
Coordination : Angélique Mordenti
Rédaction : Pascal Piatkowski
Réalisé en collaboration avec les services de la communauté d'agglomération
Graphisme : Patrice Tirabasso
Photographies :
Pascal Piatkowski, Amomferlor,
Service communication du Val de Fensch
Impression : Imprimerie L'HUILLIER - Florange
Tirage : 30 000 exemplaires

ISSN 1769-1028
Dépôt légal à parution

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

Prendre en main notre avenir *et réussir la mutation* de notre territoire

Les grandes orientations du projet d'agglomération 2002-2006 avaient été adoptées par le Conseil de Communauté du 13 décembre 2001. Ce projet devenait alors la « feuille de route » à suivre par vos élus durant le présent mandat qui s'achèvera dans quelques mois. En juillet 2004, un Val'Média spécial « projet d'agglomération » faisait le point sur l'avancée des actions. Aujourd'hui, nous sommes à l'heure du bilan.

Avons-nous atteint nos objectifs ? Avons-nous réalisé notre programme d'actions ? Avec quels effets concrets pour le territoire, pour les dix communes ? Ce sont les réponses à ces questions que vous trouverez dans ce Val'Média.

Le projet d'agglomération constituait un acte fondateur, avec comme objectifs principaux de favoriser le développement durable du territoire du Val de Fensch et de le rendre plus attractif, en tenant compte de ses faiblesses, pour en faire un territoire d'avenir. Sa situation particulière, au regard du tissu socio-industriel, a donné à ce projet une responsabilité accrue. Il proposait une stratégie déclinée autour de quatre axes :

- le développement économique, priorité des priorités,
- l'amélioration des conditions de vie, de logement et de déplacement,
- la réalisation de grands projets fédérateurs,
- l'affirmation d'une intercommunalité de projet.

La mobilisation de tous les partenaires sur nos priorités, clairement affichées, a permis un taux de réalisation des actions à plus de 80 % pour un budget global de près de 70 millions d'euros. Tout ceci a été rendu possible grâce à la contractualisation avec l'État et le Conseil Régional de Lorraine, ainsi qu'au conventionnement avec le Conseil Général de la Moselle et à l'aide des fonds européens.

Beaucoup de travail a été réalisé. Nos engagements ont été respectés sur un territoire en plein mouvement.

Le Conseil de Communauté a d'ores et déjà adopté un nouveau projet pour les six années à venir. Il intègre à la fois ce qui a été réalisé, la situation actuelle et les perspectives économiques et sociales.

Il propose de poursuivre le développement de ce territoire du Val de Fensch de façon pragmatique, avec force, détermination et confiance dans l'avenir.

Pour ceux qui s'interrogeraient encore sur l'utilité pour les dix villes de s'être regroupées, je souhaite que les informations de ce Val'Média répondent à toutes vos attentes.

Michel Paradeis

Président de la Communauté
d'Agglomération du Val de Fensch
Conseiller Général de la Moselle
Conseiller Municipal d'Uckange

Projet d'Agglomération 2002-2006

Des engagements

La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch a réussi à concrétiser en grande majorité les actions inscrites à son projet d'agglomération 2002/2006.

Le contrat d'agglomération signé en 2003 avec l'État et le Conseil Régional de Lorraine et la convention territoriale conclue avec le Conseil Général de la Moselle (dans le cadre de sa Politique d'Aménagement et de Développement des Territoires Mosellans) prévoyait la réalisation de 75 actions sur la période 2003-2006. Aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch peut se montrer fière de son bilan. Au 30 novembre 2006, 61 actions avaient été concrétisées (soit un taux de 82 %), grâce à la forte mobilisation de tous les partenaires et une grande clairvoyance sur les priorités à conduire. Les réalisations concernent l'ensemble des compétences de la communauté d'agglomération : développement économique, aménagement de l'espace, ordures ménagères, écologie urbaine, patrimoine industriel, culture, sport, développement social, politique de la ville et ingénierie.
Sept des quatorze actions non réalisées ont simplement été reportées. Il s'agit notamment de celles liées à l'adoption du Plan de Déplacements Urbains Thionville-Fensch, de la deuxième tranche de travaux sur les secteurs couverts de la Fensch et des actions liées au patrimoine ou à la culture.

Une réussite collective

Les 61 actions réalisées ont mobilisé un budget global de 69,434 millions d'euros. L'essentiel du financement a été assuré par la contractualisation avec l'État (Fonds Européens De Développement Régional et Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire), le Conseil Régional de Lorraine et le conventionnement avec le Conseil Général de la Moselle. De nombreux autres partenaires publics et acteurs privés (entreprises, propriétaires…) ont assuré la réussite de ces actions dans tous les domaines d'intervention de l'agglomération, en participant à leur financement.

Un projet bénéfique pour toutes les communes

Les dix communes du territoire ont chacune tiré parti du projet communautaire pour développer leurs infrastructures, minimiser certaines dépenses d'entretien, réhabiliter une partie de leur habitat… De grands projets ont pu voir le jour (Parc du haut-fourneau U4, Parc de la Rotonde, Domaine de Sainte--Neige…) Parmi les opérations d'intérêt communautaire transversales au bénéfice des communes, on retrouve l'aide à l'implantation des entreprises sur les parcs d'activité économique, la réalisation de la première tranche de travaux sur la Fensch et ses affluents, la collecte et le traitement des déchets, la réalisation de locaux pour les déchets ménagers spéciaux, l'extension des points d'apport volontaire, la mise en place d'un service de collecte des déchets verts, la création d'une police municipale à caractère intercommunal, le soutien à des manifestations culturelles d'intérêt communautaire, la réalisation d'un inventaire général des richesses patrimoniales, la création de l'Office de Tourisme communautaire…

Communauté d'Agglomération du Val de Fensch

Liberté • Égalité • Fraternité
République Francaise

lorraine conseil régional

respectés

Un système plus solidaire

Autre aspect très positif de l'agglomération, la dotation de solidarité communale s'est exercée de façon harmonieuse pour l'ensemble des dix communes. Ses principaux critères de calcul sont le nombre d'habitants et le degré de « richesse » des communes. La dotation n'a pas oublié d'évoluer au fil du temps. Elle intègre désormais le soutien aux petites communes ou aux communes minières défavorisées et redistribue les fruits de la croissance lorsqu'elle est positive.
L'attribution compensatoire a elle aussi connu des évolutions. Elle tient notamment compte des produits de la taxe professionnelle de chaque commune perçus en 1999, déduction faite des charges transférées par les communes à l'agglomération. En 2000, les communes ont principalement confié à la communauté d'agglomération le développement économique et la politique de la ville. En 2002 et 2003, le transfert a concerné la gestion des piscines de Florange, Hayange, Nilvange, Serémange--Erzange et Uckange.
Plus récemment, il faut souligner la prise en charge communautaire du terrain de rugby de Hayange et la création de l'Office de Tourisme du Val de Fensch (2006). ■

CONSEIL GÉNÉRAL MOSELLE

Carte d'identité

Communauté d'Agglomération du Val de Fensch

- **Date de création :** 1er janvier 2000
- **Communes adhérentes :** Algrange, Fameck, Florange, Hayange, Knutange, Neufchef, Nilvange, Ranguevaux, Serémange-Erzange et Uckange
- **Population :** 68 978 habitants*
- **Commune la plus peuplée :** HAYANGE : 15 227 habitants *
  ** recensement général de la population 1999*
- **Superficie :** 9 729 ha
- **Président :** Michel PARADEIS
  (conseiller municipal d'Uckange, conseiller général de la Moselle)
- **Directeur Général des Services :** Jean Philippe SIEBERT
- **Nombre de membres du Conseil :** 58
- **Personnel intercommunal :** 122
- **Les 13 Vice-Présidents :**

  1er : Aménagement du Territoire : Philippe DAVID
  (maire de Hayange, conseiller général de la Moselle)

  2e : Finances/Personnel : Jean-Jacques RENAUD
  (maire de Serémange-Erzange)

  3e : Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers : Robert CHINI *(adjoint au maire de Florange)*

  4e : Déchetteries : René GORI
  (maire de Nilvange, conseiller général de la Moselle)

  5e : Environnement et cadre de vie : Jean LÉONI
  (adjoint au maire d'Algrange)

  6e : Services aux communes : Alain MALICK
  (maire de Knutange)

  7e : Gens du voyage : Carla LAMBOUR
  (adjointe au maire de Neufchef)

  8e : Plan de paysage : Philippe GREINER
  (maire de Ranguevaux)

  9e : Logement : Charles SCHWEICKERT
  (adjoint au maire de Hayange)

  10e : Travaux/cultes : Claude CORVISIER
  (adjoint au maire de Fameck)

  11e : Patrimoine et culture : Michèle BEY
  (adjointe au maire de Florange)

  12e : Politique de la ville : Serge RAINERI
  (adjoint au maire d'Uckange)

  13e : Sports : Clément ARNOULD
  (adjoint au maire de Fameck)
- **Fiscalité :** Taxe professionnelle unique 12,22 %
- **Budget 2007** :

  - Fonctionnement : 36 726 482 €

  - Investissement : 17 865 627 €
- **Compétences obligatoires** :
  Développement économique, Aménagement de l'espace, Équilibre social de l'habitat, Politique de la ville
- **Compétences facultatives :**
  Patrimoine industriel et touristique local, Services aux communes
- **Compétences optionnelles :**
  Voiries d'intérêt communautaire, Environnement et cadre de vie, Équipements sportifs et culturels, Cultes

Interview

Michel Paradeis :

BILAN

«L'intercommunalité est une chance »

Le président de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch commente l'actualité du territoire, dresse un bilan objectif des premières années d'existence de l'intercommunalité et fait le point sur les évolutions budgétaires à partir du vote du budget primitif 2007.

■ Comment s'est déroulée l'élaboration du budget 2007 ?

Nous avons fait un réel effort en matière de dépenses de fonctionnement, malgré la hausse importante du coût de la collecte et du traitement des déchets ménagers et malgré des dépenses imprévues. D'autre part, notre endettement reste très faible grâce aux prêts que nous avons réussi à rembourser au fur et à mesure de nos rentrées d'argent. Nous pourrons ainsi terminer les investissements prévus dans notre projet d'agglomération 2002-2006. Nous ne devrions pas utiliser l'emprunt assurant l'équilibre réel du budget primitif. Toutes les subventions nous sont déjà acquises et viendront, au fur et à mesure de nos dépenses d'investissement, en diminution de cet emprunt.

■ Quelle est la position de la communauté d'agglomération par rapport à la taxe d'enlèvement des déchets ménagers et la taxe professionnelle ?

La décision d'augmenter de 5 % le taux de la taxe d'enlèvement des déchets ménagers a permis de minimiser légèrement la hausse du coût de ce service. Quant à la taxe professionnelle, nous ne modifierons pas son taux afin de favoriser l'accueil des entreprises sur notre territoire.

■ Concernant ce dernier point, à quelle évolution peut-on s'attendre ?

La vigilance s'impose compte tenu des pertes de taxe professionnelle liées à la loi de finances 2006, aux réorganisations juridiques internes au sein du groupe Arcelor Mittal mais aussi de la stagnation, voire la baisse des dotations d'État. Le groupe Arcelor Mittal a vu ses bases d'imposition baissées de façon spectaculaire sur Florange, Hayange et Serémange-Erzange. Les pertes induites de taxe professionnelle ont été absorbées uniquement par la communauté d'agglomération et non par les communes concernées qui ont maintenu leur dotation initiale de compensation.

■ Plus globalement, comment envisagez-vous l'avenir ?

Nous entrons dans une zone de turbulence financière où la lisibilité de nos recettes à moyen terme est faible. Cela est dû à la réforme de la taxe professionnelle, qui étrangle les intercommunalités et à la raréfaction des ressources de l'État. Les prochains conseillers communautaires devront réfléchir à de nouvelles ressources pour dégager des marges de manœuvres. Ils devront également continuer à réaliser des économies partout où cela est possible.

Jusqu'à présent, nous avons optimisé notre capacité à agir. La communauté d'agglomération est un outil solide arrivé à maturité. En réalisant 82 % des actions inscrites à notre projet, nous avons démultiplié, tout en maintenant un faible taux d'endettement, l'action de nos dix communes. Chacune d'elles a pu mener sa propre politique en même temps qu'elle bénéficiait de la nôtre.

■ Si la Communauté d'agglomération n'avait pas été créée, que se serait-il passé selon vous ?

La situation de nos concitoyens, de nos villes et de notre vallée serait bien moins favorable pour aborder les possibles turbulences de demain. Les grands bénéficiaires ont d'abord été nos concitoyens, qui ont réalisé des économies d'impôt.

Avant la création de la communauté d'agglomération, ils payaient la taxe sur les transports (sauf Neufchef). Compte tenu du coût de la participation de l'intercommunalité au Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch (SMITU), cette taxe aurait augmenté de plus de 30 % dans l'intervalle. De la même façon, la redevance dont nos concitoyens s'acquittaient pour le traitement des déchets ménagers aurait pratiquement doublé aujourd'hui, à cause de l'envolée du coût de ce service (3,5 millions d'euros en 1999, 6,4 millions d'euros en 2007). La plupart de ceux qui réglaient une taxe d'enlèvement des ordures ménagères avaient déjà en 1999 des taux d'imposition proches, voire plus élevés qu'aujourd'hui ! Ces taux auraient donc presque doublé eux aussi et seraient bien supérieurs à celui pratiqué par la communauté d'agglomération. J'ajoute que nos concitoyens n'ont été soumis à aucune taxe additionnelle, alors que c'est le cas dans de nombreuses structures intercommunales. Il ne paient pas par l'imposition le fonctionnement et les investissements de la communauté.

■ Quel impact l'intercommunalité a-t-elle eu sur les villes ?

Toutes ont tiré parti de l'existence de la communauté d'agglomération. Celles qui ont la rivière Fensch sur leur ban communal auraient dû créer un Syndicat intercommunal, avec du personnel compétent, pour maîtriser les risques d'inondations. Leurs dépenses de fonctionnement auraient augmenté. Les communes d'Algrange, Nilvange et Knutange auraient rencontré des difficultés pour réaliser ce que nous avons fait sur le site de la Paix. Lorsque nous avons repris la gestion de cette zone, nous avons été confrontés à des entreprises qui ne payaient pas leur loyer, à des problèmes coûteux de dépollution et à la nécessité de mettre en œuvre un projet cohérent. Pour les communes concernées, cela n'aurait pu se faire qu'au détriment de leurs politiques locales. Et comme je l'ai souligné précédemment, toute perte de taxe professionnelle sur le territoire a été répercutée sur la seule communauté et non sur les communes.

■ L'exemple des piscines est lui aussi éloquent…

Les communes qui ont une piscine ont en effet largement gagné au change. Entre ce qu'elles payaient lors du transfert, ce qu'elles règlent encore dans leur dotation de compensation et le coût réel de ces équipements, l'écart est énorme. Le vieillissement des unes, les défauts de construction de la plus récente et les dépenses incompressibles toujours plus élevées ont entraîné une hausse continuelle et conséquente du budget « fonctionnement ».

■ Quel bilan dressez-vous sur le plan économique ?

Plus de 1 150 emplois ont été créés à ce jour sur les parcs Sainte Agathe et La Feltière. Si on ajoute les prochaines embauches liées aux entreprises en passe de s'installer et aux promesses d'extension de ThyssenKruppPresta France et du Centre E.Leclerc à Fameck (450 emplois) et que l'on retranche les pertes causées par le départ de Daewoo et de GKN (400 emplois), le territoire présente en définitive un solde positif de près de 1 200 emplois pour la période 2000/2009. Dans la conjoncture actuelle, c'est un résultat remarquable, qui aurait été impossible à obtenir sans la communauté d'agglomération compte tenu des sommes importantes injectées pour favoriser ces implantations.

■ Pour finir, parlez-nous un peu des projets actuels…

Nous souhaitions développer l'attractivité de notre territoire… Et bien c'est chose faite ! La réalisation de plusieurs lieux remarquables, témoins de notre histoire et de notre culture, améliorera notre image à l'extérieur et permettra à nos concitoyens de trouver chez eux ce qu'ils allaient souvent chercher ailleurs. Ces aménagements ont été accomplis en veillant au parfait équilibre de notre vallée.

Nous avons valorisé les pelouses calcaires sur Algrange-Nilvange et Ranguevaux par la réalisation de sentiers de découverte et le pâturage ovin gérés par le Conservatoire des Sites Lorrains. À Knutange, sur le site de la Paix, nous avons créé le magnifique parc thématique de la Rotonde. À Neufchef, le réaménagement du Domaine de Sainte-Neige mettra davantage en valeur le Musée des Mines de fer. Enfin, le parc du haut-fourneau U4, qui ouvrira ses portes au mois d'octobre, fera revivre l'histoire de la sidérurgie dans notre vallée. Un circuit du patrimoine, regroupant 80 des sites les plus importants de nos dix communes, complètera ces actions. Grâce à l'Office de Tourisme communautaire et aux moyens que nous lui accordons, nos atouts seront connus et reconnus sur le plan local, régional et transfrontalier. Ils favoriseront, j'en suis sûr, l'arrivée des ménages et des entreprises sur notre territoire. ■

Signature de la convention de partenariat avec Jean-Marie Pelt

Présentation du projet d'extension de la piscine de Hayange

Lancement de Scènes aux Bars 2007

Inauguration de la couveuse d'entreprises à l'essai de Nilvange

Les principales actions

SPÉCIAL BILAN

Parc de la Rotonde - Knutange

Aménagement de l'espace

Un territoire en mouvement

La nécessaire volonté de la communauté d'agglomération d'aménager l'espace ne s'est pas fait au détriment de l'équilibre entre le bas et le haut de la vallée. La transformation d'usage de la zone d'aménagement concertée « La Paix » à Algrange, Nilvange et Knutange, en constitue un bel exemple.

Le nouvel espace de rencontres et d'échanges souhaité par la communauté d'agglomération prend forme sur le haut de la vallée. Depuis plusieurs mois, les travaux battent leur plein pour assurer la nouvelle vocation de cette ancienne place forte de la sidérurgie : opérations de développement et requalification. Le projet prévoit le réaménagement de la zone artisanale, la création d'un espace réservé au logement, le transfert de l'aire des gens du voyage et la réalisation d'une zone d'équipements collectifs avec notamment la construction d'un lieu culturel dédié aux musiques actuelles.
Sur la partie knutangeoise du site de la Paix, le parc de loisirs thématique à vocation familiale et pédagogique « La Rotonde » sera inauguré le samedi 7 juillet 2007. Dans quelques semaines, les habitants du Val de Fensch bénéficieront des nombreuses possibilités offertes par ce nouveau poumon vert de l'agglomération : aires de jeux pour les enfants, équipements pour adolescents (city-stade), espaces de détente avec tables de pique-nique, chemin pédestre éducatif (sur le passé du site et l'histoire de la rivière Fensch), boulodrome…

Parc de la Rotonde - Knutange

Transports :

Une stratégie visionnaire

Les élus de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et leur président Michel Paradeis se projettent vers l'avenir pour accompagner l'évolution des déplacements dans l'agglomération et au-delà de ses frontières. La réflexion communautaire s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains (PDU) Thionville-Fensch. La mobilisation des élus vise une meilleure desserte routière du territoire, aussi bien pour les parcs d'activités économiques que pour les zones d'habitation.
La communauté d'agglomération refuse le projet de contournement ouest de Thionville (COT) ainsi que le tracé actuel proposé pour l'A32. Elle est en revanche favorable à un fuseau situé plus à l'ouest, afin de transférer en amont le trafic international des poids lourds. Elle prône par ailleurs l'aménagement et la sécurisation de l'A31. Les élus entendent favoriser les modes de transport alternatifs et relancer les transports en commun. Elle s'est engagée dans la réalisation de liaisons vertes, en participant au réseau européen de pistes cyclables « Charles le Téméraire » et développe plusieurs projets de pistes cyclables communautaires.

Un plan pour le paysage

Sur la base d'une expertise paysagère qui a fait apparaître la nécessité d'une intervention sur les paysages, souvent chaotiques mais d'une grande richesse, le territoire a engagé un programme de reconquête et de mise en valeur des espaces naturels d'intérêt communautaire conformément aux objectifs du Plan de paysage de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch. Celle-ci développera ainsi son attractivité et la qualité de vie de ses habitants.

Bâtiment relais - Parc d'activités Sainte Agathe - Florange

Économie

Un territoire attractif

Compétente pour promouvoir l'économie, la communauté d'agglomération s'attache à développer l'attractivité de son territoire, idéalement situé au carrefour d'importants flux routiers européens. Elle valorise en permanence ses parcs d'activités communautaires et zones à fort potentiel. Ses services techniques aménagent les voiries et préparent les réseaux pour accueillir dans les meilleures conditions tout nouveau projet. Le territoire communautaire offre ainsi la possibilité aux créateurs, repreneurs ou développeurs d'affaires de s'implanter dans cinq parcs d'activités différents, en fonction de la nature du projet et de ses besoins : La Feltière - 28 ha disponibles (Fameck) pour l'industrie et le tertiaire, Sainte-Agathe - 33 ha (Florange) pour l'industrie et l'artisanat de services et de production, la Paix - 10 ha (Nilvange) pour le tertiaire et l'artisanat, les Vieilles Vignes - 10 ha (Florange) pour l'industrie légère et l'artisanat, le Parc à fonte - 20 ha (Uckange) pour l'industrie lourde.

Le succès des bâtiments relais

Les deux bâtiments relais construits par la communauté d'agglomération à Nilvange et Florange pour accueillir les petites entreprises, ne désemplissent pas. Avec un taux d'occupation de 100 %, ces structures ont trouvé leur public. Elles permettent aux entreprises de taille modeste de démarrer leur activité et de développer leur chiffre d'affaires dans d'excellentes conditions. L'installation dans ces bâtiments relais, comme son nom l'indique, n'est que temporaire. Une fois bien « assises » financièrement, les entrepreneurs ont tout loisir d'opter pour des locaux plus spacieux. La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch propose également aux investisseurs de devenir propriétaire ou locataire de son bâtiment tertiaire, situé sur le parc d'activités la Feltière à Fameck.

La seconde jeunesse des « Vieilles Vignes »

L'aménagement du territoire passe dans certains cas par un réaménagement. C'est ce qui s'est produit à Florange, pour la zone industrielle des « Vieilles Vignes ». Une étude réalisée sur l'ensemble des zones d'activités communales a en effet montré la pertinence de transférer et de réaménager cette zone dédiée à l'artisanat et aux TPE (Très petites entreprises)/PME.

Internet à très haut débit

Les parcs d'activités communautaires bénéficieront dans les prochaines semaines d'un accès internet à très haut débit, grâce au programme RHD 57 (Réseau Haut Débit proposé par le Conseil Général de la Moselle).

Un territoire ouvert aux entreprises

Consciente que le développement du territoire repose en bonne partie sur l'essor de son tissu économique, la communauté d'agglomération a mis en place une politique volontariste d'accueil des nouvelles entreprises. C'est ainsi que des liens étroits se sont noués avec Moselle Développement, l'Agence de développement économique et industriel de Lorraine, la direction départementale de l'ANPE, Alexis, etc. La commercialisation des terrains bénéficie par exemple aujourd'hui d'un suivi très rigoureux. La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, via sa mission Développement économique, participe systématiquement aux salons et foires professionnels pour attirer de nouveaux investisseurs. Elle organise également

des événements mobilisateurs (Salon « Un job pour l'été », conférences « histoire d'entreprendre »…).
Les entreprises de la Vallée sont destinataires du magazine semestriel d'informations économiques VAL Économie, édité à 8000 exemplaires et distribué par la communauté d'agglomération. Les chefs d'entreprises installés sur le territoire participent régulièrement à des petits déjeuners thématiques. Ils peuvent assister à la conclusion des études menées sur le Val de Fensch (Plan paysage, étude sur les besoins des entreprises…). De leur côté, les créateurs d'entreprises bénéficient d'un accompagnement personnalisé grâce aux nombreuses structures spécialisées présentes sur le territoire et ses alentours : pépinière d'entreprises Synergie (Florange), couveuse d'entreprises à l'essai Pacelor (Nilvange), Alexis Boutique de Gestion de Lorraine (Thionville)… La communauté d'agglomération les informe régulièrement des nombreux atouts dont jouit le territoire (parcs d'activités bénéficiant d'une excellente desserte routière, situation géographique stratégique, main-d'œuvre qualifiée…).

Salon « Un job pour l'été » - Hayange

Un solde positif de 1 200 emplois

Conformément à la législation en vigueur, la communauté d'agglomération soutient la création et l'implantation d'entreprises sous forme d'aides directes à la création d'emplois et à l'investissement ou en abaissant le prix de ses terrains. Cette politique très incitative permettra au territoire de présenter un solde positif de près de 1 200 emplois pour la période 2000/2009. Les fermetures de Daewoo (174 emplois) et de GKN (220 emplois) auront largement été compensées par les extensions successives de ThyssenKrupp Presta France, le développement du centre E.Leclerc ainsi que par les embauches liées aux entreprises présentes sur les parcs d'activités Sainte Agathe et La Feltière.

Habitat

Un soutien assumé au logement social

Dans le cadre de sa compétence logement, la communauté d'agglomération s'est dotée d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) pour encourager la construction de logements sociaux sur le territoire notamment grâce aux subventions communautaires versées aux bailleurs sociaux, destinées à compenser le surcoût foncier ; 118 logements sociaux ont été construits sur un total de 388 nouveaux logements financés sur le territoire. La plupart d'entre eux reflètent la volonté de développer la mixité sociale.
Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch encourage l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire et met en œuvre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH). L'OPAH « copropriétés dégradées » a pour objectif de rénover 7 résidences (511 logements). L'OPAH et le Programme d'Intérêt Général (PIG) « vétusté » ont bénéficié à 911 logements du parc privé.

Politique de la ville

Une prime à l'intérêt communautaire

Dans le cadre de sa politique de la ville, le Val de Fensch finance toutes les actions d'intérêt communautaire menées par les associations : insertion professionnelle, insertion sociale des populations fragilisées, prévention des toxicomanies, médiations, lutte contre les discriminations, etc.
La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch soutient depuis 2000 plusieurs associations qui agissent conformément aux objectifs du Contrat de ville de l'agglomération thionvilloise. Depuis 2003, elle encourage par exemple l'Atelier Equip'Toit, dont l'action favorise la réinsertion socio-économique de personnes en difficulté.
Dans ce contexte de politique de la ville, le Val de Fensch a participé aux instances du Contrat de ville de l'agglomération thionvilloise. De 2002 à 2006, la communauté d'agglomération est passée de la volonté aux actes. Le soutien aux projets d'intérêt communautaire conduits par des opérateurs s'est élevé à 1 217 000 € (pour des opérations d'un montant total de 5 789 485 €). Sur la même période, l'agglomération a participé à hauteur de 377 000 € aux projets d'insertion par l'activité économique (sur un montant total de 1 087 000 €).

Répondre à tous les besoins, même les plus spécifiques

Afin de répondre aux besoins de publics spécifiques, la communauté d'agglomération (en lien avec le Conseil de Développement du Val de Fensch) a commandé des études sur l'hébergement des jeunes, l'adaptation des logements des personnes vieillissantes, la transformation des foyers de travailleurs migrants, la réalisation de deux aires d'accueil des gens du voyage et d'habitat adapté pour les familles sédentaires, conformément à la réglementation en vigueur.

Essais lumière - Haut-fourneau U4 - Uckange

Cultes

Des édifices bien entretenus

La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch est une des seules intercommunalités françaises à assumer la compétence optionnelle « cultes ». À ce titre, elle assure l'entretien régulier des 39 édifices cultuels présents sur le territoire. Elle finance la majeure partie des travaux urgents de sécurité et de mise en conformité (couverture, chauffage, installation électrique, etc.). Depuis 2000, la politique communautaire a ainsi permis entre autres la réfection du chauffage du temple de Nilvange, la mise en conformité électrique de la synagogue de Hayange et du presbytère de Serémange-Erzange, celle de la chaufferie de l'église Notre-Dame de l'Assomption de Florange-Ebange, etc. La communauté d'agglomération a également pris en charge des travaux spécifiques de restauration sur des bâtiments remarquables de son patrimoine (Chapelle de Morlange à Fameck, église Saint-Martin à Hayange…). Le projet d'agglomération 2002-2006 a consacré 1 551 000 € à l'entretien des édifices cultuels sur le territoire, pour un montant de travaux de 1 645 000 €.

Uckange : le U4 revêt ses habits de lumière

Inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par le ministère de la Culture en 1995, le U4 est le seul haut-fourneau appelé à être conservé en France. Pierre angulaire d'un parc qui ouvrira ses portes au mois d'octobre, ce dernier témoin de l'extraordinaire aventure qui a façonné la culture, la géographie et l'histoire du Val de Fensch représente également un formidable atout pour le développement touristique du territoire. Depuis qu'elle est propriétaire des lieux, la communauté d'agglomération a privilégié une démarche pragmatique et mesurée. Après un diagnostic complet de l'état sanitaire des structures, elle a lancé des travaux de réhabilitation et d'aménagement, financés à 80 % par des subventions (Europe, État, Région, Département). Elle a aussi saisi l'opportunité de Luxembourg-Grande Région, Capitale européenne de la culture en 2007 et d'une commande publique financée par le ministère de la Culture, pour obtenir la réalisation de la mise en lumière du U4 et la création d'un cheminement sous forme d'une passerelle. Un plasticien de renommée internationale, Claude Lévêque, prépare activement l'événement, dont les trois coups résonneront lundi 1er octobre 2007.

Patrimoine et tourisme

Le Musée des Mines de fer dans son écrin, le Domaine de Sainte-Neige

Haut-lieu du tourisme communautaire, l'Eco-musée des Mines de fer de Neufchef disposera très prochainement d'atouts supplémentaires pour affirmer son rayonnement régional. La communauté d'agglomération aménage actuellement le domaine Sainte-Neige en espace ludique et sportif. Ce véritable écrin, qui sera inauguré samedi 8 septembre 2007, mettra davantage en valeur l'Eco-musée. De leur côté, les visiteurs français et étrangers seront placés dans les meilleures conditions pour revivre 150 années de l'histoire des « gueules jaunes », dans un site toujours plus authentique.

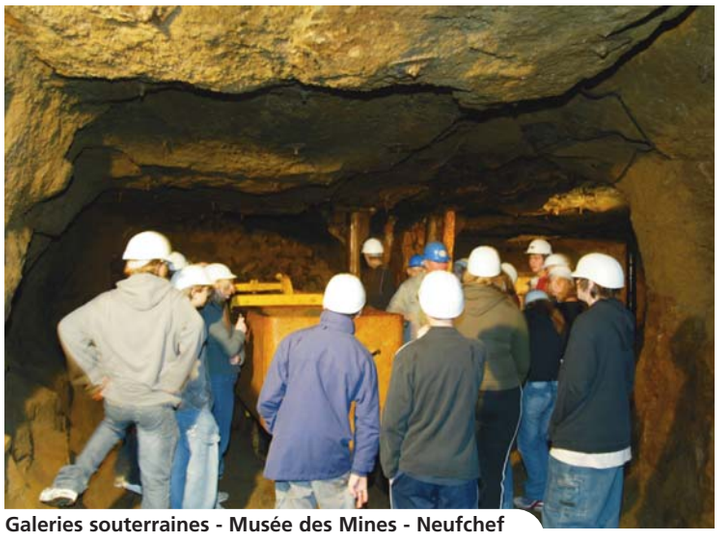

Galeries souterraines - Musée des Mines - Neufchef

Sauvegarder la mémoire industrielle

Les Grands bureaux et le Château de Wendel de Hayange, acquis en décembre 2002, ont fait l'objet de premiers travaux conservatoires (mise hors d'eau). Les parties les plus remarquables du site étaient déjà inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques avant leur acquisition par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch. Une étude de ré-affectation globale concernant la transformation d'usage du site est en cours. Sa première phase a montré que l'investissement pour le projet de centre d'archives de la sidérurgie était beaucoup trop élevé et ne pouvait être supporté par la communauté d'agglomération sans le soutien des partenaires privés et publics de l'opération. C'est la raison pour laquelle l'étude a été ré-orientée notamment sur les bâtiments qui forment le château.

Le Château de Wendel a commencé sa mutation. L'Établissement public foncier lorrain (EPFL), maître d'ouvrage délégué, va réaliser des travaux d'un montant de 850 000 €. La bâtisse, dont les parties les plus anciennes datent de 1704, ne sera pas conservée dans son intégralité. La partie habitation (avec salon et bibliothèque notamment), en trop mauvais état et sans réel intérêt d'un point de vue architectural, sera démolie, de même que les communs. L'aile ouest, la chapelle et le bâtiment de l'horloge seront conservés et mis hors d'eau et hors d'air.

Office de Tourisme communautaire : le tourisme passe la vitesse supérieure

Conformément aux objectifs du Contrat d'Agglomération 2003-2006, l'office de tourisme de Hayange est devenu communautaire, le 1er janvier 2006. Le Val de Fensch s'est ainsi doté d'une structure capable de développer le tourisme sur le territoire et d'en faire une activité porteuse d'avenir. Avec le haut-fourneau U4, les Grands Bureaux de Wendel, l'Éco-musée des Mines de fer, les cités minières, les pelouses calcaires, le sentier du GR 5, le Parc de la Rotonde, le Domaine de Sainte-Neige, les pistes cyclables, etc., le territoire communautaire dispose d'atouts naturels qui ne demandent qu'à être exploités. La « richesse » de ses habitants, issue de l'immigration, son brassage culturel et cultuel, le dynamisme de sa vie associative ou encore sa situation géographique renforcent la vocation touristique du Val de Fensch. De nombreux sites ont le potentiel pour devenir, à moyen terme, de véritables pôles d'attraction. Pour toutes ces raisons, la communauté d'agglomération a décidé de professionnaliser sa politique touristique et l'a confiée à des experts. Anne Bossuyt, directrice de l'office de tourisme et son équipe misent sur le tourisme industriel pour attirer un public régional mais aussi les visiteurs et touristes étrangers de passage.

Le charme des pelouses calcaires

Grâce à leurs conditions écologiques, chaudes et sèches, les pelouses calcaires du Val de Fensch abritent de nombreuses espèces végétales et animales à caractère méridional comme les orchidées sauvages ou des plantes aromatiques. La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle et la commune de Fontoy se sont mobilisées pour sauvegarder ces espaces naturels d'intérêt régional et ont décidé de recourir au pâturage ovin, solution la plus adaptée pour protéger et entretenir les pelouses calcaires à long terme. Julien Bailleux, berger mandaté par le Conservatoire des Sites Lorrains (maître d'usage de l'ensemble des sites) veille en permanence sur les moutons et informe le public. Ce dernier entretient également les sentiers de découverte du plateau d'Algrange-Nilvange et des côtes de Ranguevaux, aménagés par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch en 2005. La gestion exemplaire de ces pelouses calcaires illustre bien l'ambition communautaire de valoriser les espaces naturels remarquables du territoire.

Le berger et son troupeau sur les pelouses calcaires - Algrange-Nilvange

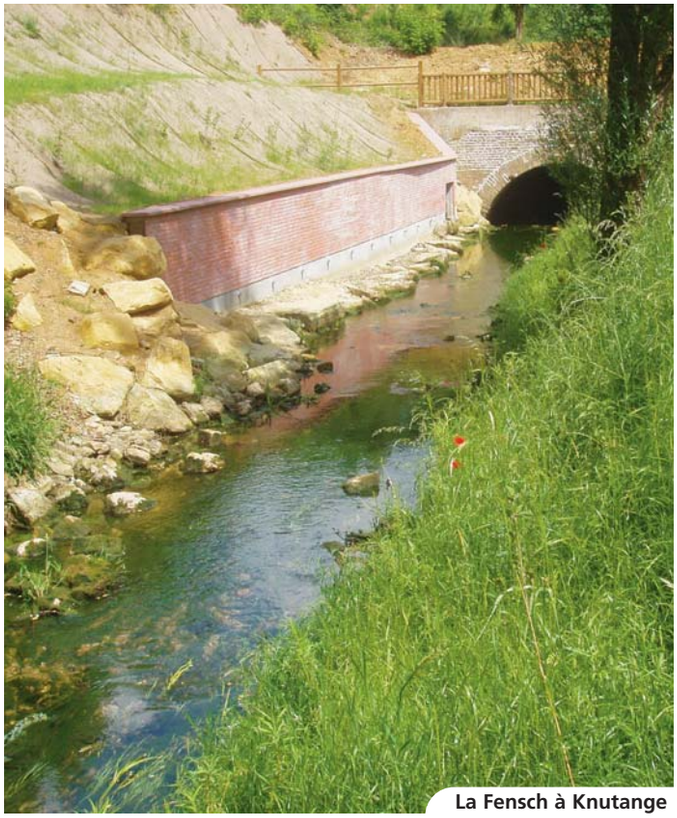

La Fensch à Knutange

Environnement et cadre de vie

Déchets : la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch en pointe

Première compétence optionnelle intégralement prise en charge par la communauté d'agglomération, la collecte et le traitement des déchets illustrent bien la volonté communautaire d'apporter des réponses appropriées aux besoins de ses habitants, des bailleurs sociaux et des entreprises. Les dix communes du territoire bénéficient aujourd'hui des avantages de la collecte sélective. La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch assure également la gestion des trois déchèteries communautaires : Algrange, Florange et Hayange (dont elle a financé la construction pour garantir un meilleur équilibre sur le territoire). Des conteneurs enterrés sont progressivement installés dans les communes (Fameck, Uckange…). La politique communautaire a par ailleurs abouti à la mise à disposition de bennes à déchets verts dans les quartiers, chaque année d'avril à octobre, dans le but de valoriser le compostage. Cette action est complétée par la vente de composteurs individuels à un tarif privilégié. On peut ajouter à cette liste l'installation de nombreux points d'apport volontaire (verre, papier, carton, textile).

Enfin, les ambassadrices de la communauté d'agglomération sensibilisent régulièrement les écoliers du Val de Fensch aux enjeux de la collecte sélective. Les réunions publiques d'information, notamment dans les associations de quartier, et les campagnes d'affichage (mairies, bus, bailleurs sociaux…) contribuent à promouvoir le tri sur l'ensemble du territoire. Les messages clés sont relayés dans le magazine d'informations semestriel VAL'tri édité par la communauté d'agglomération pour ses habitants.

Retour aux sources pour la Fensch

La communauté d'agglomération gère l'ensemble des cours d'eau situés sur son territoire. Son objectif est de protéger les habitants contre les risques d'inondations mais aussi d'embellir et de valoriser leur cadre de vie.

Le re-dimensionnement du bassin de rétention de Marspich, afin de mieux réguler le volume d'eau libéré dans le lit du Tensch et mettre fin aux crues qui inondaient des habitations situées rue Duc de Fleury, rue de Liaison, etc. a donné le coup d'envoi au programme d'aménagement des cours d'eau dans la vallée de la Fensch. Les services techniques communautaires ont multiplié travaux et études depuis cette opération pilote : re-dimensionnement d'un tronçon du ruisseau des Ecrevisses, ouverture et dévoiement de la rivière Fensch sur le site de la Platinerie à Hayange, travaux de rétention et de régulation des eaux pluviales du talweg Neufchef-Hayange et du talweg Saint-Nicolas-Fameck, protection des zones urbanisées situées près du Brouck à Uckange…

Le programme quinquennal d'aménagement de la rivière Fensch et de ses affluents est lui aussi exemplaire de la force de l'agglomération. Les actions qui ont débuté en 2005 se poursuivront à un bon rythme jusqu'en 2010 : calibrage et aménagement du chenal des eaux d'exhaure sur le site de la Paix à Knutange, curage du siphon à Illange, modification ou démontage d'ouvrages vétustes, modification du gabarit du lit, réfection de murs, nettoyage et traitement paysager des berges par technique végétale, curage des sédiments, retrait des objets encombrants, plantations, etc.

Sports et culture

Hayange : le centre nautique arrive !

Un espace de remise en forme, avec un bassin pour nageurs sportifs en prime, voilà ce qui attend les utilisateurs du futur centre nautique de Hayange.

Dans moins de deux ans, la piscine de Hayange aura vécu en plus de son extension, une transformation complète de ses structures et de son concept. C'est un véritable centre nautique à vocation familiale qui ouvrira ses portes début 2009… Le territoire communautaire possèdera alors l'équipement ludique et pratique qui lui manquait, adapté à toutes les attentes et à toutes les bourses : familles, scolaires, sportifs…

Le nouvel espace sera beaucoup plus fonctionnel et agréable. Il pourra accueillir simultanément dans d'excellentes conditions le public et les scolaires (séparation des vestiaires publics et collectifs, installation d'une paroi vitrée mobile entre bassin sportif et bassin ludique). Le hall d'accueil, accessible par ascenseur ou escalier, sera transformé en véritable lieu de vie. Les vestiaires publics seront agencés pour permettre la circulation pieds chaussés côté zone d'entrée et pieds nus côté piscine. Un espace beauté sera créé en périphérie des vestiaires publics (tables de maquillage, sèche-cheveux…).

L'extension du centre nautique proprement dite se traduira par la création d'un hall ludique, comportant un bassin de 218 m² et une pataugeoire de 42 m², séparés par une paroi vitrée. Ce bassin ludique avec

Scènes aux Bars - Nilvange

une partie « wellness » (rivière à contre-courant, jets et bancs massant, geyser, jet d'eau) ainsi qu'un espace réservé à l'animation (aquagym, bébés nageurs, etc.) complètera les activités du centre. Les tout-petits pourront faire connaissance avec l'élément liquide dans une pataugeoire de dernière génération, dotée d'une cascade, d'un hérisson et d'un palmier d'eau.

Les plages d'accueil seraient étendues à 68 heures par semaine, avec ouverture pendant la pause méridienne certains jours et deux à trois « nocturnes » hebdomadaires. La capacité d'accueil sera multipliée par deux. Le centre nautique bénéficiera en outre des dernières normes techniques en matière de traitement d'eau et d'air. Vivement 2009 !

Piscine de Hayange avant transformation en centre nautique

Une politique culturelle de qualité

Pour développer l'attractivité de son territoire, la communauté d'agglomération encourage les initiatives d'intérêt communautaire dans le domaine culturel et artistique. C'est la raison d'être du projet de création d'un centre dédié aux musiques actuelles qui viendra compléter l'offre existant sur la vallée. La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch soutient financièrement depuis de nombreuses années le festival du Film arabe de Fameck-Val de Fensch, le festival Scènes aux Bars (Polar sur la Ville), l'opération Lire en Fête ou encore les concerts itinérants organisés par l'association le PAVÉ. Elle a également accueilli l'écrivain Jean-François Patricola en résidence d'auteur et facilité la rédaction de son recueil de nouvelles sur le Val de Fensch (Les dresseurs d'ombres). Nicolas Potier, chargé de mission « Animation du patrimoine » à la communauté d'agglomération, a de son côté participé au livre sur Le Patrimoine du Val de Fensch (Serge Domini Editions). Cet ouvrage de référence présente en quelques 200 pages et 400 photographies l'extraordinaire diversité des richesses patrimoniales inventoriées pendant dix-huit mois, sous l'égide de la communauté d'agglomération et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine : architectures civiles, administratives, commerciales, religieuses, industrielles et rurales.

La création artistique sous toutes ses formes a sa place sur le territoire. Ainsi, la pièce « Daewoo », mise en scène par le Centre Dramatique National de Nancy-Lorraine à partir des témoignages recueillis par François Bon lors de la fermeture de l'usine de Fameck, est encore dans toutes les mémoires. Le Val de Fensch subventionne également certains documentaires réalisés pour la télévision. Le reportage d'intérêt communautaire tourné par le documentariste d'origine uckangeoise Emmanuel Graff en est un exemple. "Les Héritiers de l'Homme de Fer" a relaté le parcours des personnages de "Sous le Gueulard, la vie", un premier opus tourné en 1992 sur la fermeture du site sidérurgique d'Uckange.

Services aux communes

Une aide au développement démographique

Pour accompagner l'accueil de nouveaux résidents et la construction de logements sur son territoire, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch a créé un service d'instruction et d'autorisation d'urbanisme. Les quatre agents de ce service sont chargés d'instruire les permis de construire de 9 des 10 communes de l'agglomération. Depuis 2003, le nombre de dossiers traités augmente de façon constante. Il a même triplé en l'espace de trois ans, passant de 303 en 2003 à 1 111 en 2006.

L'information au service des communes

Depuis que la communauté d'agglomération a lancé son système d'information géographique (SIG), les dix communes du territoire peuvent consulter en ligne (sur un site internet/intranet dédié) les plans cadastraux et plans d'urbanisme les concernant. Au fil du temps, ces informations ont été complétées grâce aux conventions passées avec l'INSEE, le Conseil Général de la Moselle, EDF, Compagnie Générale des Eaux et plusieurs SIVOM. Le système d'information géographique offre un autre intérêt : les différents services de l'agglomération peuvent l'utiliser pour préparer les grands projets d'aménagement du territoire.

Une police municipale au rayonnement communautaire

La police municipale à caractère intercommunal (PMCI) créée par la communauté d'agglomération est opérationnelle depuis deux ans et demi. Les trois policiers en fonction agissent essentiellement dans le domaine de la sécurité routière (une campagne de prévention se déroule chaque année sur le territoire) et assurent en majorité des missions communautaires. Grâce à une convention, la PMCI peut également intervenir à la demande des communes pour des prestations spécifiques (encadrement des manifestations culturelles et sportives locales, respect des arrêtés municipaux, opérations de prévention…).

Police intercommunale - Prévention dans une école de Fameck

Au cœur des dispositifs territoriaux

Conformément à ses engagements, inscrits au contrat d'agglomération 2003-2006, la communauté d'agglomération s'est impliquée dans toute une série d'instances ou de dispositifs territoriaux. Elle a ainsi pu agir de façon cohérente sur la meilleure échelle de territoire possible, tout en défendant les intérêts des habitants du Val de Fensch. La communauté d'agglomération a participé au Plan local en faveur de l'emploi et de la formation, au Comité de pilotage du Contrat de Ville de l'agglomération thionvilloise et Dispositif de lutte contre les discriminations, au Comité de suivi (État Région Département) du contrat d'agglomération 2002-2006, au Programme local de l'habitat 2001-2006, au Schéma de cohérence territoriale du bassin de Thionville, au Plan de Déplacements Urbains Thionville--Fensch, à la Coordination des collectivités du bassin thionvillois et à la Gestion des espaces naturels sensibles (communauté de communes Pays Orne-Moselle et Fontoy).

Le sens de la communication

Désireuse de faire partager son action au plus grand nombre, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch accorde une place importante à la communication et à l'information. Les habitants du Val de Fensch peuvent ainsi suivre l'évolution du projet communautaire dans le magazine semestriel VAL'Média, édité par la communauté d'agglomération. Les actions menées en faveur de l'environnement – en particulier la collecte sélective – sont relatées dans la Lettre VAL'tri, distribuée dans tous les foyers sur le territoire. Pour favoriser le dialogue avec les habitants, la communauté d'agglomération a également créé un site internet (www.agglo-valdefensch.fr) contenant une foule d'informations pratiques et propose une adresse électronique (info@agglo-valdefensch.fr) pour que chacun puisse faire part de ses suggestions, remarques, commentaires, etc.

Cette volonté d'associer les Fenschois au projet communautaire se retrouve dans l'organisation de réunions publiques sur des dossiers à fort enjeu (travaux sur la Fensch, aménagement des espaces sensibles naturels, pistes cyclables…) et la mise sur pied d'événements fédérateurs : exposition sur la Fensch, animations dans le cadre de la journée nationale « Les Recyclades », semaine de sensibilisation et de prévention routière, etc. ■

*« **Quel bilan** tirez-vous de ces premières années d'existence de la communauté d'agglomération ? ».*

L'avis des 10 maires

Les maires sont conscients du chemin parcouru. VAL Média a demandé aux maires des dix communes de la communauté d'agglomération leur sentiment sur l'action communautaire menée depuis la création de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.
Voici ce qu'ils nous ont confié.

Roland Ruscher
Algrange

Il faut à mon sens distinguer les actions menées à l'échelle du territoire et celles dont chaque commune membre a tiré parti. Dans le premier cas, mon jugement est globalement positif. L'implantation de zones artisanales et commerciales de premier plan a attiré un certain nombre d'entreprises dans notre vallée. Ce développement a malheureusement été altéré par le départ ou la réduction d'activité d'autres entreprises (Daewoo, GKN, Arcelor Mittal). Les autres points positifs ont été la restauration de la Fensch ou les travaux sur nos édifices cultuels. Sur d'autres projets comme le haut-fourneau U4 ou le Château de Wendel, nous avons exprimé nos différences lors du débat, mais la décision étant prise, elle s'impose à tous. À Algrange, l'aménagement du Site de la Paix permettra de développer l'habitat sur notre ban communal. Sur la partie knutangeoise, le Parc de la Rotonde devrait profiter à toute la population du haut de la vallée.
L'avenir semble un peu plus tourmenté, du fait de la diminution de recettes prévisibles. Il faudra veiller à engager des projets au regard de nos capacités financières. Enfin, concernant la prétendue volonté de la communauté à « mordre » sur les compétences des maires, je n'ai pas le sentiment que mon pouvoir ait été amoindri en quelque domaine que ce soit. ■

Michel Liebgott
Fameck

À l'instar de la France, la Vallée de la Fensch s'est également dotée d'une communauté d'agglomération qui lui permet de partager les taxes professionnelles, ce qui était une des plus anciennes revendications de la commune de Fameck depuis les années 60. C'est aussi la communauté d'agglomération qui a permis l'amortissement de la disparition de Daewoo. Sans son intervention, la situation financière de la commune aurait été catastrophique. Par ailleurs, l'intérêt de la communauté, c'est aussi de pouvoir obtenir des subventions d'un niveau important auquel une commune seule ne peut prétendre. C'est ce dans ce cadre que la reprise de GKN et Daewoo par Thyssen Krupp a pu se réaliser. Je rappelle que ce groupe fabrique une colonne de direction sur sept dans le monde. En outre, la proximité entre les élus de la communauté, le Maire de Fameck et les entreprises participent à la poursuite du développement des zones d'activités intercommunales. Je tiens à souligner que près de 1200 emplois ont été créés par des PME-PMI accompagnés par la communauté d'agglomération, et que cela se poursuit. D'ores et déjà, je peux annoncer qu'un giratoire va être crée à la sortie de l'autoroute et permettra l'installation d'un McDonald's et desservira au mieux le centre commercial E. Leclerc, qui va s'agrandir. De nombreuses améliorations sont aussi à noter pour Fameck et pour les autres communes dans toutes les compétences de la communauté d'agglomération : le logement, l'environnement, les pistes cyclables… ■

Philippe Tarillon
Florange

La communauté d'agglomération représente à la fois une assurance et un projet pour les Florangeois. L'intercommunalité a permis de garantir très largement les recettes de taxe professionnelle dans un environnement incertain. Elle porte également un projet en terme de développement économique. Dans une période difficile, nous avons réussi à avoir un solde positif de création d'emplois. Seule la communauté d'agglomération pouvait consacrer les moyens nécessaires au développement de nos zones d'activités. Je retiens également les travaux sur la Fensch qui n'auraient pu être réalisés par une commune seule. La communauté d'agglomération a permis d'être plus efficace et plus rapide, sans engager ni les finances des communes ni celles des contribuables. ■

Philippe David
Hayange

La création de la communauté d'agglomération est incontestablement la meilleure décision prise à l'unanimité par les élus des 10 communes du Val de Fensch, au cours des cinquante dernières années. Cette forte solidarité, doublée d'une grande ambition, ont permis d'aménager le territoire et d'y créer près de 1 200 emplois, de gérer au mieux la collecte et le traitement des déchets, de mettre en valeur le patrimoine culturel dans toute sa diversité, etc. Hayange a bénéficié, entre autre, de la construction de la déchèterie, de l'aménagement du Domaine de Sainte-Neige, de la Fensch, du Tensch et de son bassin de rétention. Dans quelques mois, notre ville abritera le nouveau centre nautique communautaire et je n'oublie pas le rachat du Château et des Grands Bureaux de Wendel. Sans la communauté d'agglomération, nous ne verrions pas l'avenir avec autant de sérénité… ■

Alain Malick
Knutange

Pour Knutange, les premières années d'existence de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch se sont soldées par une perte financière liée à la baisse des dotations de l'État. La dotation de solidarité communautaire et les investissements réalisés sur le ban knutangeois ont heureusement compensé cette perte. Certains travaux d'intérêt général, comme la requalification de la Fensch, n'auraient jamais pu être financés par la ville. L'aménagement du Parc de la Rotonde serait resté un joli rêve. Les travaux incontournables, réalisés dans les bâtiments cultuels, auraient déséquilibré le budget communal, sans parler de l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères, du Plan Local d'Habitat et des autres services rendus à toutes les communes.

À l'avenir, il faudra réaliser des économies d'échelle par l'extension des compétences de la communauté d'agglomération dans les domaines social (crèches, CIAS, habitat), sportif et culturel (mise en réseau des bibliothèques et des médiathèques) et par la mise en commun d'un certain nombre de moyens humain et matériel (Police Intercommunale). Même si un certain esprit de clocher subsiste encore çà et là, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch a créé des liens nouveaux entre les communes et leurs élus fondés sur la confiance, au-delà des clivages politiques. ■

Daniel Priscal
Neufchef

La communauté d'agglomération est un plus pour les dix communes qui la composent. Ne dit-on pas que l'union fait la force ? Chacune à sa manière apporte à l'ensemble de la communauté des richesses dans des domaines très variés. Avec le Domaine de Sainte-Neige et son musée, Neufchef contribue à l'essor culturel et patrimonial du territoire, en témoignant d'un passé proche et toujours présent pour les habitants de la vallée. Ensemble, nous avançons plus rapidement dans des domaines cruciaux, tout en respectant les particularités de chaque commune. Notre partenariat est efficace et sa solidarité rarement démentie. La force de notre union n'est plus à démontrer. ■

René Gori
Nilvange

Contrairement à ce que l'on peut lire et entendre, la communauté d'agglomération n'a pas oublié le haut de la vallée. Elle a tout mis en œuvre pour assurer en particulier le succès de la reconversion du site de l'ancienne SMK. Une nouvelle ZAC de 42 ha est prévue, qui comprendra une zone réservée aux PMI et PME essentiellement sur le ban de Nilvange, un secteur pour les équipements publics (musiques actuelles, gens du voyages), un lieu réservé aux activités ludiques avec restauration de la rivière Fensch et un espace dédié à l'habitat collectif sur le ban d'Algrange.

En ce qui concerne plus particulièrement Nilvange, un bâtiment--relais permettant l'installation d'une couveuse d'entreprises a ouvert ses portes début 2007, dans les bâtiments du SIVOM. La communauté a effectué des travaux dans les édifices religieux pour un montant total de 112 000 euros. Elle a également pris en charge la gestion des pelouses calcaires sur le plateau. ■

Philippe Greiner
Ranguevaux

M'exprimant sur la seule politique des paysages, je voudrais souligner l'implication de la commune de Ranguevaux, pionnière en ce domaine, dans les actions mises en œuvre. Il s'agit tout d'abord de l'élaboration d'un plan de paysage communautaire, qui prévoit en particulier la réalisation d'itinéraires cyclables entre nos communes. Il s'agit également de la protection des espaces naturels, avec le retour des moutons pour l'entretien des pelouses calcaires et la création d'un sentier pédagogique. ■

Jean-Jacques Renaud
Serémange-Erzange

C'est bien dans l'intérêt de tous que nous avons décidé puis créé l'intercommunalité. Le transfert de compétences des communes vers la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch a permis à nos concitoyens de faire des économies en matière de transports, d'enlèvement des déchets ménagers, de gestion des piscines ou même de taxe d'habitation. Grâce à la dotation de solidarité que nous verse le Val de Fensch, notre commune a en effet pu minimiser son augmentation. Chacun constate également les aménagements apportés à la Fensch pour maîtriser les risques d'inondations et améliorer le paysage. Tout ceci a été réalisé sans que les communes ne versent un seul centime d'euros… ■

Gérard Léonardi
Uckange

Sous l'impulsion de Michel PARADEIS, notre commune a participé activement à la création de notre communauté d'agglomération. Aujourd'hui, après plus de sept ans d'existence, nous pouvons affirmer que le transfert dans des domaines de compétences stratégiques est une réussite pour notre vallée et pour notre commune.

Le développement économique constitue l'une des priorités de notre communauté d'agglomération. Mais d'autres transferts de compétences ont contribué à améliorer les services à notre population et à réduire les charges de fonctionnement pour nos communes. Gestion des piscines, des lieux cultuels, des fossés et rivières, des permis de construire, du transport interurbain, du tri sélectif, des déchèteries, tant de domaines qui coûtaient cher à nos budgets et qui sont pris en charge par la communauté d'agglomération. Nos concitoyens ont pu aussi apprécier les bienfaits de notre intercommunalité puisqu'ils versent une taxe d'enlèvement des ordures ménagères inférieure à celle qu'ils payaient en 2000 et qu'ils ne payent aucune taxe additionnelle pour le fonctionnement de cette institution.

Enfin, la mise en lumière du haut-fourneau U4 et son ouverture au public n'auraient pu se concrétiser sans notre communauté d'agglomération, propriétaire du site et maître d'ouvrage de l'opération. ■

Conseil de Développement

de la Communauté d'Agglomération du Val de FENSCH

Une force de propositions pour les élus communautaires

Créé en 2002 pour donner un avis sur le projet d'agglomération 2002-2006, le Conseil de Développement du Val de Fensch constitue depuis cette date une force de propositions au service des élus communautaires.

Par son fonctionnement, le Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch démontre qu'il est possible et enrichissant de prendre en compte les bonnes idées issues des forces vives du territoire. Composé d'un bureau et de collèges représentatifs du tissu socio-économique du Val de Fensch (entreprises, associations, professions libérales, syndicats salariés et patronaux, chambres consulaires…), le Conseil de Développement travaille sur des thématiques d'intérêt communautaire, à partir de groupes de réflexion : développement industriel, logement, rivières, musiques actuelles, piscine, spectacle jeune public… Il donne des avis et/ou formule des propositions, à la demande du président de la communauté d'agglomération ou à l'initiative de l'un de ses membres. Depuis 2002, le Conseil de Développement a ainsi contribué à faire progresser l'action communautaire dans de nombreux domaines : diagnostic musiques actuelles, convention avec l'ANPE, réalisation d'un centre nautique à vocation familiale, campagne de communication sur la Fensch, animations scolaires sur les pelouses calcaires, création d'un pôle de compétence autour du spectacle vivant jeune public…

Cette instance a également été l'initiatrice de rencontres thématiques sur la vallée, notamment pour dresser un bilan à mi-parcours de ses activités (Uckange, 2004), étudier la question de l'allongement de la vie et de l'adaptation des lieux de vie (Florange, 2005) et apporter sa contribution à la préparation du prochain projet d'agglomération (développement économique, développement durable, patrimoine, politique de la ville, logement…).

Une action relayée par les médias

Désireux d'expliquer son action au plus grand nombre, le Conseil de Développement a créé un journal semestriel intitulé La Lettre du Conseil de Développement. Inséré dans le magazine de la communauté d'agglomération (VAL'Média), il est distribué à l'ensemble de la population du Val de Fensch. Le Conseil de Développement diffuse également une lettre électronique à tous ses membres et partenaires. ■

Un bon exemple de

Jean-Pierre Liouville

Président du conseil de développement

« Nous avons eu les coudées franches pour jouer notre rôle de force de propositions. En cinq ans, nous avons pesé sur un certain nombre de sujets, notamment culturels et sportifs, mais peut-être insuffisamment dans le domaine économique. Le Conseil de Développement est plus que jamais ouvert à toutes les bonnes volontés désireuses de contribuer à l'action communautaire. »

Jean-Paul Guerquin

Vice-Président
Retraité de l'Education nationale

« Ces quelques années ont constitué un formidable exercice d'expression citoyenne. Chaque membre du conseil de développement a mis ses opinions politiques de côté et a œuvré pour le bien public. Pour moi, c'est un grand motif de satisfaction. La vigueur de notre travail et la qualité de nos relations avec les élus communautaires sont d'ailleurs souvent citées en exemple lors des réunions de notre coordination nationale *(Jean-Paul Guerquin est la voix du Val de Fensch au sein de la coordination nationale des conseils de développement, ndlr).* »

Jean-Claude Savary

Retraité de la sidérurgie

« J'ai été très honoré que les élus de Florange me désignent comme personne compétente pour travailler sur l'hydrologie et la rivière, un sujet qui me tient particulièrement à cœur en tant que pêcheur. De la même façon, j'ai été flatté de rejoindre le Conseil de Développement du Val de Fensch. Lorsque l'on représente une agglomération forte de 70 000 habitants, on ne peut pas faire n'importe quoi. Notre Conseil de Développement a œuvré dans l'intérêt de tous les habitants de la vallée de la Fensch et de cela, j'en suis fier. »

Séance plénière du 3 février 2007

L'avis du conseil de développement

Le conseil de développement réuni en séance plénière a examiné le projet d'agglomération de la communauté d'agglomération du Val de Fensch (CAVF) pour la période 2007-2013. Après débat, il n'émet aucune objection. Ses membres constatent toutefois que ce projet correspond quasi exclusivement au développement des compétences de la CAVF. Sans vouloir ajouter des compétences supplémentaires et conscient des problèmes financiers, le conseil de développement souhaite que le conseil de communauté de la CAVF se saisisse de ses possibilités de lieu de réflexion et de proposition afin de faire avancer le fait communautaire.

Dans ses travaux en cours de la mandature passée, le conseil de développement a oeuvré sur des thématiques correspondant à **un projet de territoire**, qu'il s'agisse des compétences actuelles de la CAVF mais aussi de thématiques qui ne figurent pas dans son champ de compétences strict : culture, social, emploi, etc.

Le conseil de développement souhaite ardemment que le conseil de communauté en partenariat, en lien direct avec les communes, devienne le lieu **de mutualisation, d'expérimentation d'actions basées sur le volontariat,** regroupant tout ou partie des territoires constituant l'agglomération. C'est à cette seule condition que le projet d'agglomération pourra évoluer pour le bien-être de ses habitants. ■

démocratie participative

Emmanuelle Mathern

Coordinatrice et programmatrice du PAVÉ à Nilvange

« En tant que membre du Conseil économique et social, j'ai essayé de faire le lien entre cette instance et le Conseil de Développement du Val de Fensch, notamment sur des sujets transversaux comme le Contrat de Projet État/Région, les services à la personne, etc. J'ai beaucoup apprécié la liberté de ton et de paroles au sein de notre conseil, qui n'existe pas forcément ailleurs que dans le Val de Fensch. Nous avons été soudés et avons travaillé dans la sérénité. Sur le plan personnel, j'ai découvert des personnalités attachantes et bien d'autres domaines que la culture. »

Bernard Colnot

Responsable groupe Patrimoine

« À mes yeux, il est impossible de construire l'avenir sans aucune référence au passé. J'ai essayé de faire émerger l'importance du patrimoine et de sa valorisation pour le développement économique, social et culturel de la vallée. J'ai envie que les gens se sentent vraiment Fenschois et qu'ils s'approprient le formidable patrimoine du territoire. Je pensais d'ailleurs bien le connaître mais j'ai découvert une foule de choses en l'espace de quelques années… »

Corinne Hubert

Responsable de l'antenne Moselle Nord de la Chambre de Commerce et d'Industrie

« J'ai trouvé très enrichissant de pouvoir apporter ma contribution au développement du territoire. Mon rôle a consisté à encourager les initiatives et actions communautaires, en apportant des conseils sur leur faisabilité économique. »

La poursuite des actions pour un nouveau projet d'agglomération **2007-2013**

1 Des thématiques prioritaires

Un projet d'agglomération 2007-2013 a été élaboré dans le strict respect des compétences actuelles et de la définition de l'intérêt communautaire de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et tient compte des évolutions du territoire et des priorités territoriales des partenaires.
Les principales orientations de ce projet se déclinent de la manière suivante :

Compétitivité et emploi

- La mise en place d'un Plan de revitalisation économique prenant en compte :
  1. Une mission de revitalisation du tissu économique local (prêt, subvention, animation du territoire, prospection de nouveaux projets).
  2. Une mission d'accompagnement des sous-traitants et fournisseurs de la sidérurgie fortement impactés afin de se diversifier et d'anticiper l'évolution de leur marché.
  3. Une mission d'appui à la formation et à la qualification des salariés du territoire.
  4. Des opérations de requalification et d'aménagement du foncier (traitement des espaces dégradés, requalification des friches, aménagement …).
- La recherche de la plus large mobilisation des acteurs économiques pour favoriser les initiatives.
- L'aménagement qualitatif, l'extension et le développement des parcs d'activité économique communautaires :
  1. L'amélioration qualitative et l'extension des parcs d'activité « La Feltière » à Fameck et « Sainte Agathe » à Florange.
  2. L'aménagement du parc d'activité des « Vieilles Vignes » à Florange.
  3. L'aménagement de la zone artisanale du site « La Paix » à Algrange et Nilvange.
  4. Une étude relative à la création d'une nouvelle zone d'aménagement concerté sur les friches RFF (Réseau ferré de France) à Florange.
- Le développement de services aux entreprises :
  1. La réalisation de la capillarité complémentaire au réseau haut débit mosellan RHD 57 sur les parcs d'activités communautaires.
  2. La mise en place des axes de travail recommandés par l'étude sur l'attractivité et le positionnement du territoire (valorisation du territoire, développement des outils de communication, participation à des foires et salons, organisation de rencontres avec les chefs d'entreprises…).
- Le soutien aux initiatives d'intérêt communautaire dans le domaine du commerce, de la création d'entreprise et de l'emploi :
  1. Le soutien à l'association CAP Fensch.
  2. La création d'une couveuse d'entreprises à l'essai à Nilvange.
  3. Le développement de l'hébergement d'entreprises sur les parcs communautaires.
  4. La redéfinition de la vocation du centre d'appels du parc d'activité communautaire « La Feltière » à Fameck.

Aménagement de l'espace et mobilité

- La mise en œuvre des actions communautaires du **Plan de Déplacements Urbains Thionville-Fensch**, en s'appuyant sur l'expérience de la Trans Fensch, conformément à la politique de transport adoptée en conseil communautaire dont les principales orientations concernent :
    1. La réalisation d'une étude transports en commun en site propre.
    2. La réalisation d'une étude d'un système tram-train vers le Luxembourg.
    3. La création d'une nouvelle gare à Uckange et la restructuration de la gare de Hayange.
    4. La hiérarchisation des voiries et le contournement de Hayange et d'Uckange.
    5. Le développement des modes doux de déplacement.
    6. La création de parking pour le co-voiturage et les poids lourds.
- La mise en oeuvre du **Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération thionvilloise.**
- La poursuite et la réalisation complète des aménagements du site « La Paix » conformément aux objectifs de la zone d'aménagement concertée.
- La réalisation d'un schéma directeur de pistes cyclables sur le territoire (axe principal et axes secondaires prenant en compte les projets communaux).

Écologie urbaine et cadre de vie

- **La deuxième phase du programme pluriannuel de travaux** sur la Fensch et ses affluents.
- La mise en place d'actions prioritaires du « **Plan paysage** » adopté en conseil communautaire :
    1. La requalification de l'avenue de la Fensch (RD952).
    2. La réalisation d'un réseau de déplacements « verts » entre les différents sites touristiques, ludiques ou culturels à l'échelle du territoire.
    3. La préservation des richesses naturelles du territoire.
- La gestion raisonnée de la collecte et du traitement des déchets :
    1. Le soutien à la réalisation d'une « ressourcerie » ayant un volet d'insertion par l'activité économique.
    2. La poursuite du programme d'installation de conteneurs enterrés.
    3. La poursuite de la réflexion sur le traitement des ordures ménagères en lien avec les territoires voisins.

Patrimoine

- La poursuite des actions de valorisation du patrimoine d'intérêt communautaire et des réflexions sur les sites classés.
- La poursuite de travaux d'aménagement du parc du haut fourneau et la définition d'un projet d'utilisation.
- La réalisation d'une étude de réaffectation du château De Wendel après la démolition de certains bâtiments et la poursuite de la réflexion sur le devenir des Grands bureaux et du parc de Wendel.

Culte

- Une réflexion sur l'avenir des presbytères.

Tourisme

La valorisation de nos sites les plus remarquables :

- Pelouses calcaires à Algrange-Nilvange et Ranguevaux.
- Parc la Rotonde à Knutange (histoire de la Fensch).
- Domaine Sainte Neige à Neufchef et Musée des Mines (histoire du fer).
- Parc du haut-fourneau U4 à Uckange (histoire de la sidérurgie).
- Circuits du patrimoine (mise en valeur des éléments remarquables de chaque commune).
- Le soutien à l'Office communautaire de Tourisme.

Culture

- La construction d'un équipement culturel dédié aux musiques actuelles.
- La poursuite du soutien aux projets culturels d'intérêt communautaire et du conventionnement avec certains opérateurs culturels.

Sport

- La gestion des piscines et leur nécessaire rationalisation.
- La poursuite du soutien aux projets sportifs d'intérêt communautaire (création d'un label Val de Fensch pour les équipes de sport collectif « haut niveau »…).
- La réalisation d'un diagnostic des équipements sportifs du territoire et une réflexion sur la mutualisation des moyens.

Cohésion sociale, logement et politique de la ville

- La mise en place du 2e **Programme local pour l'habitat**.
- La mise en œuvre d'un **Contrat urbain de cohésion sociale**.

2 Des préoccupations transversales

L'amélioration de l'image du territoire

- Le développement d'outils de communication et d'événements pour valoriser le territoire communautaire :
  - La poursuite de l'édition d'organes d'information : le magazine VAL'Média, la lettre VAL'tri, la lettre VAL Économie et la lettre du Conseil de Développement.
  - L'organisation des « Recyclades », de la campagne « Sécurité routière »…
  - La présence sur les salons et foires économiques à l'échelon national.

La poursuite et le développement des coopérations territoriales

- Une collaboration accrue avec les communes :
  - Une politique d'achats et d'investissements concertée (contrats de services, pool d'emprunts…).
  - Une mutualisation des moyens ou une mise en réseau sur certaines actions (bibliothèques-médiathèques, politique de la ville, insertion par l'activité économique, télévision numérique…).
  - Une concertation plus active dans les projets d'aménagement urbain (pistes cyclables, plans locaux d'urbanisme, actions de sensibilisation du type « la route en sécurité »…).
  - Une possible rationalisation des moyens humains : organisation d'un partenariat mettant en œuvre les compétences des différents cadres des communes.

- Un partenariat intensifié avec les établissements publics de coopération intercommunale du territoire :
  - Le développement de la réflexion sur des projets d'envergure pour l'ensemble du bassin en matière d'aménagement du territoire (infrastructure, déplacement, développement économique…).

Les contraintes d'une fiscalité contenue

- Une politique fiscale qui tient compte des contraintes économiques et réglementaires :
  - Une perte de taxe professionnelle due notamment à la baisse des bases d'Arcelor Mittal suite à sa réorganisation administrative et financière.
  - L'anticipation d'un éventuel repli des activités sidérurgiques relevant du groupe Arcelor Mittal.

- Le plafonnement des bases de la taxe professionnelle prévu par la loi des finances de 2006 qui enlève toute autonomie de gestion de cette taxe par la communauté d'agglomération.
- La taxe des ordures ménagères instaurée en 2004 qui ne couvre que 60% de dépenses en constante augmentation.

L'impératif du développement durable

- Une prise en compte dans le fonctionnement des services de l'agglomération et dans les différentes actions du projet d'agglomération :
  - À l'interne : formation des personnels, politique d'achat, rationalisation des coûts de fonctionnement (piscine, ordures ménagères, véhicules, chauffage, éclairage public…).
  - À l'externe : prise en compte dans les grands projets de critères environnementaux (logements, parc d'activité économique, gestion des déchets, déplacements, développement d'actions de sensibilisation pour les 10 communes du territoire…).

La poursuite de la mobilisation des acteurs socio-économiques et des forces vives du territoire

- La saisine du conseil de développement sur des enjeux nécessitant la participation des habitants ou des usagers :
  - La mise en place de groupes de travail thématiques selon les saisines et rédaction de propositions.
- L'intensification des relations avec les entreprises et les intermédiaires de l'emploi :
  - La poursuite de l'organisation de séances de travail avec les entreprises installées sur les parcs d'activité communautaire.
  - Le renforcement de la place des entreprises dans les instances du conseil de développement.
  - Le développement de conventions d'objectifs ou de partenariat avec les intermédiaires des entreprises (chambres consulaires…) et les intermédiaires de l'emploi (Mission locale, Agence locale pour l'emploi…).
- Le soutien à l'organisation d'événements fédérateurs :
  - La poursuite du soutien à des manifestations locales en lien avec les compétences de la communauté d'agglomération (forum pour l'emploi d'été, séminaires, expositions…).

3 Des réflexions à engager

En s'appuyant sur les évolutions socio-économiques mises en évidence dans le diagnostic territorial, des réflexions pourraient être engagées sur des thématiques actuellement exclues des compétences de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch :

- **Politique de la petite enfance (garderie, crèche…).**
- **Accueil péri-scolaire (restauration collective…).**
- **Développement des services à la personne : relais assistantes maternelles (Asmat) et portage de repas à domicile…**
- **Accès aux nouvelles technologies.**

Tourisme en Val de Fensch

Domaine de Sainte-Neige - Neufchef
Parcours pédestre, panneaux d'information
Aire de jeux, de pique-niques, labyrinthe d'arbustes, théatre de plein air...

Musée des Mines de Fer
Ouvert tous les jours de 14h à 18h (fermé le Lundi)
Départ de la dernière visite - 16h30

Parc du haut-fourneau U4 - Uckange
Ouverture du 2 octobre au 4 novembre 2007
Histoire des hommes et des techniques
tous les jours de 14h à 18h30 (fermé le lundi)
Visites libres et guidées
Découverte de l'œuvre artistique originale de Claude Lévêque
"Tous les Soleils" à la fois mise en lumière et cheminement visuel
Visites nocturnes sur inscription

Parc de la Rotonde - Knutange
Parcours pédestre, panneaux sur la rivière Fensch
Aire de jeux, de pique-niques, plan d'eau, parcours de santé...

Patrimoine en Val de Fensch
Le patrimoine à la carte...
80 sites remarquables déclinés sur six thématiques
Carte des circuits disponible sur demande à l'office de tourisme

Pelouses calcaires - Algrange/Nilvange et Ranguevaux
Sentiers pédestres de découverte d'un site protégé
Pâturage ovin

Chapelle de Morlange - Fameck
Joyau de l'art roman en Lorraine datant du XIIe siècle
Visites guidées sur inscription

Ce projet est réalisé dans le cadre de : Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007, sous le Haut Patronage de leurs Altesses Royales le Grand Duc et la Grande Duchesse

© Crédits photos : Michel Poinsignon, Amomterior, Angélique Mordenti

Inscriptions et renseignements

Office de tourisme du Val de Fensch > ✆ 03 82 86 65 30 • Courriel : *info@valdefensch-tourisme.com*

ou

Communauté d'Agglomération du Val de Fensch > ✆ 03 82 86 81 81 • Site internet : *www.agglo-valdefensch.fr*

Communauté d'Agglomération du Val de Fensch • 10 communes du nord ouest de la Moselle à 15 km du Luxembourg :
Algrange Fameck - Florange - Hayange - Knutange - Neufchef - Nilvange - Ranguevaux Serémange-Erzange - Uckange